

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 495 445

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 22806

(54) Casque intégral pourvu d'une bande intérieure de protection.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 42 B 3/02; B 62 J 17/00.

(22) Date de dépôt..... 3 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 9 décembre 1980, n° 23593 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 11-6-1982.

(71) Déposant : NOLAN SPA, résidant en Italie.

(72) Invention de : Lander Nocchi.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roland Nithardt, ing. cons. en prop. indust.
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne un casque intégral pourvu d'une bande intérieure de protection.

Comme on le sait, les casques du type intégral sont aptes à protéger toute la tête, en emprisonnant d'une bande rigide antérieure même le menton. Cette bande rigide présente une section transversale ayant une courbure convexe particulière et peut être éventuellement pourvue d'une portion saillante intermédiaire, en correspondance de la bouche. Ladite bande rigide, ainsi façonnée, est par conséquent exclusivement un élément de protection extérieure et ne peut protéger le menton de chocs possibles contre la paroi intérieure.

Il faut en outre remarquer que la portion saillante intermédiaire mentionnée ci-dessus, même si elle agit en tant qu'élément de protection extérieure, peut faciliter une dangereuse formation de buée sur la visière.

Les inconvenients ci-dessus mentionnés sont éliminés par le casque intégral, objet de la présente invention.

Ce casque en effet, est caractérisé par une configuration particulière qui lui confère une grande efficacité.

Plus précisément, le casque intégral selon la présente invention est pourvu dans sa partie antérieure et emprisonnant le menton et la bouche, d'une bande intérieure en matière souple s'adaptant à ladite partie antérieure de manière à recouvrir même la portion saillante intermédiaire. Cette bande est percée dans sa partie centrale de perforations, et pourvue dans sa partie supérieure d'ailettes saillantes convenablement inclinées vers le bas, faisant office de déflecteurs. Dans la pratique, ces ailettes agissent de manière à rabattre l'haleine vers les perforations ci-dessus mentionnées.

Ainsi, au moyen de cette bande, on atteint le double but de protéger intérieurement le menton et la bouche du motocycliste, et d'empêcher le ternissement de la visière.

Ces caractéristiques du casque intégral selon la présente invention, pourvu d'une bande de protection intérieure, ressortiront plus en détail de la description et des dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue latérale représentant le casque selon la présente invention ;

La figure 2 est une vue de face représentant ce même casque ;

La figure 3 est une vue de face représentant la partie centrale antérieure de la structure de base du casque ; et

La figure 4 est une vue en perspective représentant la bande de protection intérieure réalisée en matière souple.

En se référant aux figures, le casque intégral selon la présente invention est formé par une calotte 1, de forme conventionnelle, et présentant à sa partie antérieure une portion saillante intermédiaire 1'.

Sur la paroi intérieure de la partie antérieure est disposée, au moyen d'éléments d'ancre appropriés, une bande façonnée 2 d'épaisseur convenable et réalisée en matière souple. Ladite bande est elle même pourvue d'une portion saillante 2' intermédiaire, sur les deux côtés de laquelle sont 5 prévues des ailettes saillantes correspondantes 3, dirigées vers le bas.

Dans la portion centrale de la bande en outre, on a formé des trous 4 aptes à évacuer l'haleine, et pour cela formé des passages appropriés à la base de la calotte, sur le bord intérieur de la garniture inférieure 5. L'évacuation de l'haleine vers la base de la calotte est facilitée 10 par les deux ailettes saillantes, et partant la possibilité de ternissement de la visière 6 est pratiquement inexisteante.

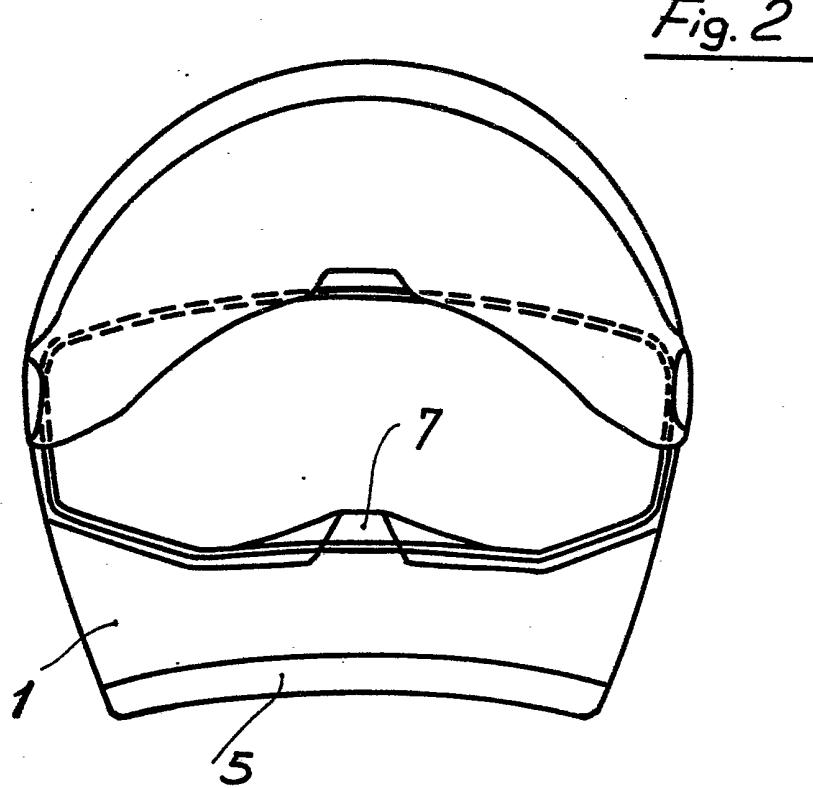
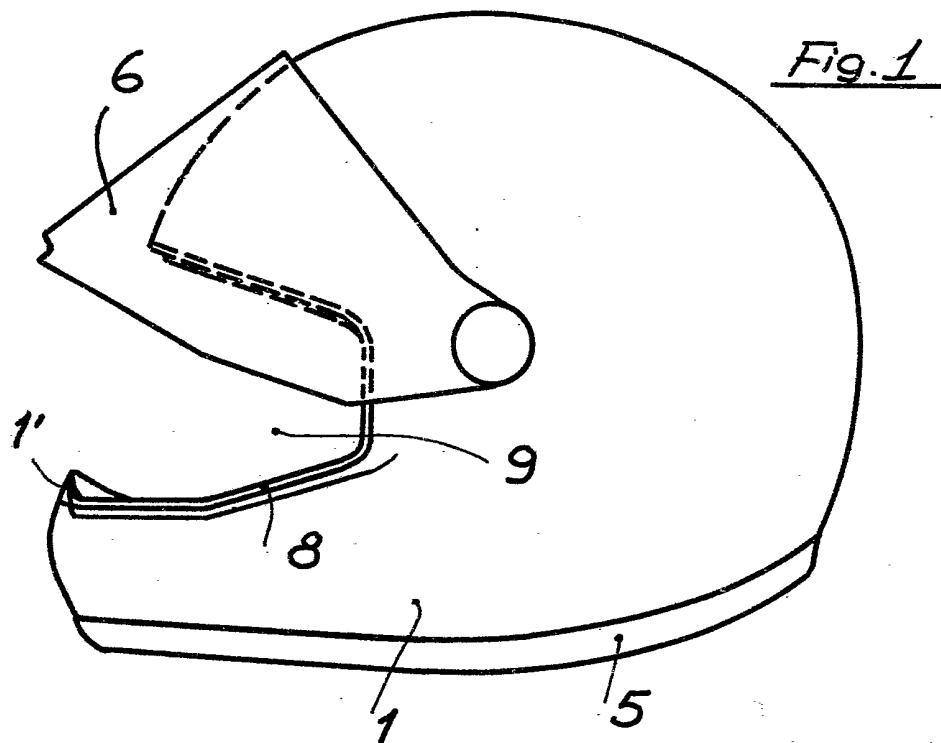
La bande 2 en matière souple est fixée supérieurement par une languette pliée 7, formée sur la garniture 8 de l'ouverture 9 de la calotte.

De la description précédente ressortent les qualités fonctionnelles 15 et de sûreté d'emploi qui caractérisent le casque intégral selon la présente invention, susceptible de variantes et de modifications évidentes 17 à l'homme de l'art.

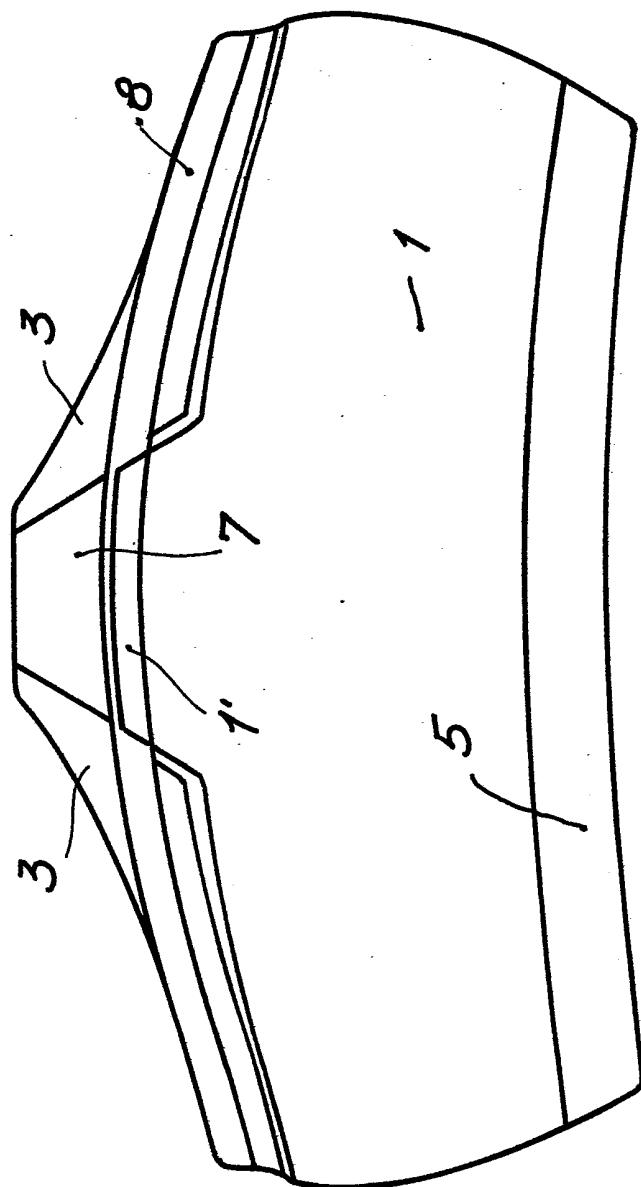
REVENDICATIONS

1. Casque intégral, caractérisé en ce qu'il est pourvu à sa partie antérieure d'une bande intérieure 2 en matière souple emprisonnant le menton et la bouche, cette bande s'adaptant à ladite partie antérieure de manière à recouvrir une portion saillante 2' intermédiaire, et étant pourvue 5 en son milieu de perforations 4 et supérieurement, d'ailettes saillantes 3 convenablement inclinées vers le bas, faisant office de déflecteurs.
2. Casque intégral selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est formé par une calotte 1 de forme conventionnelle, pourvue à sa partie antérieure d'une portion saillante 1' intermédiaire, sur la paroi intérieure de laquelle est fixée, au moyen d'éléments d'ancre appropriés, une bande façonnée 2 d'épaisseur convenable et réalisée en matière souple. 10
3. Casque intégral selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite bande 2 est pourvue d'une portion saillante 2' intermédiaire, sur les deux côtés de laquelle on a formé des ailettes 3 inclinées vers le bas 15 la bande 2 présentant en son milieu des perforations 4.
4. Casque intégral selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bande 2 en matière souple est fixée supérieurement par une languette pliée 7, formée sur la garniture 8 de l'ouverture de la calotte. 19

P.L. 3/2



P.L. II/2

Fig. 3Fig. 4